Réf. Farde e-Assemblées : 2720336

N° OJ : 171

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2026

Objet : Culture et Tourisme.- Subsides spécifiques à l’asbl La Ferme Nos Pilifs.- Montant total : 19.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l’octroi et de l’emploi de certaines subventions;

Vu l’arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l’emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl La Ferme Nos Pilifs ;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 et 76210/33202 du budget ordinaire 2026;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 19.000,00 EUR à l'attention de l’asbl La Ferme Nos Pilifs pour le "Happy Life Festival" 2026 et réparti comme suit:

1) 7.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2026;
2) 12.000,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2026.

Annexes :